



<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 30 Présents : 24 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille neuf, le vingt-six Septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.</p> <p>Date de convocation : 15 Septembre 2009</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOUSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Daniel SEGALA, Jean-Marie BOUSQUET, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE.</p>	
<p><u>OBJET :</u></p> <p><u>Assainissement non collectif :</u> <u>Rapport sur le prix et la</u> <u>qualité du service</u></p>	<p>Le président explique que les membres du Conseil doivent se prononcer pour l'exercice 2008 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <p>Approuve le rapport annuel pour l'exercice 2008, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : - 5 OCT. 2009</p> <p>Publié ou notifié Le : 13 OCT. 2009</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 29 Septembre 2009.</p> <p>Le Président,</p> <div style="text-align: right;">   </div> <p>Maryse BALSE</p>

